



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

10 GESTES

pour faire des économies d'énergie dans votre immeuble

Copropriétaire impliqué, voici quelques pistes à suivre pour rendre votre immeuble moins énergivore, surtout s'il est équipé d'un chauffage central.

1. Purger les radiateurs

S'ils contiennent de l'air, ils chauffent mal ou pas du tout et sont bruyants. En début de saison de chauffe, ouvrez le purgeur (situé en haut du radiateur à l'opposé de l'arrivée d'eau) pour évacuer l'air.

2. Ne rien placer aux abords du radiateur :

ni tablette, ni joues latérales ou parement frontal qui limitent la diffusion de la chaleur.

3. Équiper les radiateurs de robinets thermostatiques

Ils régulent la température de la pièce en agissant sur le débit d'eau passant dans le radiateur et évitent les surchauffes dans les pièces bien ensoleillées par exemple.

4. Veiller à l'équilibrage du réseau de chauffage

en vous adressant à votre syndic : c'est indispensable si vous constatez des différences de température importantes et systématiques entre les pièces d'un appartement ou les appartements de l'immeuble. Cela évitera que certains appartements soient sous-chauffés et d'autres surchauffés.

5. Demander l'audit énergétique réglementaire

de votre immeuble à votre syndic : obligatoire pour les copropriétés de plus de 50 lots, il précise la situation énergétique de la copropriété et fait des préconisations de travaux.

6. Prévoir le débouage duréseau de chauffage

avec le syndic : des dépôts de tartre et des matières en suspension peuvent encombrer petit à petit les canalisations, modifier le débit d'eau chaude et générer une surconsommation jusqu'à 15%. Après l'intervention d'un professionnel, vous retrouverez plus de confort tout en ayant moins besoin de chauffer l'eau.

7. Optimiser l'éclairage des parties communes :

installer des LED et des détecteurs de présence pour les lumières du parking, par exemple, et sur les paliers de l'immeuble.

8. Entretenir régulièrement la VMC :

une VMC encrassée, voire bouchée, peut consommer plus d'électricité.

9. Sensibiliser les propriétaires et les locataires aux bénéfices d'une rénovation :

vérifier si l'individualisation des frais de chauffage est en place dans l'immeuble, mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ou organiser une réunion spéciale pour diffuser les informations. Préparer cet échange avec les professionnels France Renov.

10. Commencer la saison de chauffe au 1^{er} novembre

si possible, pour préserver les stocks d'énergie en France. Pendant tout l'hiver, veillez à ne pas dépasser 19°C en moyenne dans les logements.

Pour encore plus de conseils, consultez la fiche 10 gestes pour faire des économies à la maison.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le tuto Eau et énergie : comment réduire la facture ?, les guides Réduire sa facture d'électricité et Renover en copropriété et l'article Comment se raccorder à un réseau de chaleur ?

Pour un logement économe et en savoir plus sur les aides, rendez-vous dans un espace conseil France Renov' France-renov.gov.fr 0 808 800 700



Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique :

MONECOWATT.FR

